



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°21

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : PROJET DE CRÉATION DE PISTES CYCLABLES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE GRAND CHÂTELLERAULT AU TITRE DU FONDS VÉLO 2025

Les membres du conseil municipal sont informés que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a, dans sa délibération n°10 du 4 mars 2024, adopté le règlement des fonds de concours pour l'année 2024. Il a été reconduit pour les projets 2025.

Il y est notifié la mise en place d'un fonds vélo pour les travaux d'aménagements cyclables inscrits dans le plan vélo de Grand Châtellerault.

Le règlement voté permet aux communes membres de déposer un dossier de demande de financement pour les projets relatifs à la création de pistes cyclables. Le soutien de la CAGC ne peut pas être supérieur à 15 000€ par projet.

La volonté politique de la commune est de réaliser des travaux pour améliorer le partage de la voirie et améliorer ainsi les mobilités douces au sein de la commune. Elle souhaite donc créer deux pistes cyclables, au niveau du lotissement « les Closures » et à Domine.

Le coût estimatif total de ce projet global est estimé à 46 200,00€ ht.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention « Fonds Vélo » Grand Châtelleraut, 32 %, soit :	15 000,00€
- <u>Subvention</u> ÉTAT (DSIL), 40 % soit:	18 480,00€
Autofinancement, 28% soit :	12 720,00€
Total	46 200,00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux pour permettre la création des deux pistes cyclables,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds vélo 2025,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 7 FEV. 2025

